

Mèzos le 30 Novembre 2024

Jean GOURDON
« Le Bosquet »
279, route de Contis
40170 – MEZOS

annemariegourdon@orange.fr

06.87.14.34.95

05.58.42.60.69

A

Monsieur le Président
SEPANSO LANDES
305, Place du G. Leclerc
BP 305
4011 – MONT DE MARSAN

Monsieur le Président,

Veillez trouver ci-joint, un bref document concernant l'ARBORETUM de Mèzos.

Ce dernier a été créé après les tempêtes de 2009 ; il est naturellement ouvert au public et remplit toutes les conditions d'un « Jardin Remarquable » (circulaire de 2004).

La Mairie toutefois est sur le point d'entreprendre sa destruction à la seule fin de construire une quinzaine de logements.

Ancien Maire de Mèzos, je ne puis bien évidemment souscrire à une telle initiative.

Puis je compter sur votre soutien, étant précisé que je suis à votre entière disposition pour toutes observations complémentaires.

Bien à vous,

J. GOURDON



MEZOS, Naissance et Avenir de l'ARBORETUM

I – Les tempêtes du mois de Janvier 2009

- Une véritable catastrophe pour la Région Aquitaine, et singulièrement pour la Commune de Mézos.

Une tragédie pour notre forêt ; quelques mois plus tard, il est apparu nécessaire pour la Municipalité de marquer par un acte symbolique le souvenir d'un évènement aussi déterminant pour notre vie quotidienne.

D'où la nécessité de créer un arboretum avec le concours décisif de Madame LAPARADE-CORNAULT (La rose des bois) sur un emplacement choisi entre tous à l'entrée du village.

Ce lieu désormais mythique a été embelli progressivement par la plantation de Pins parasols, de Magnolias ou Liquidenbars et autres essences plus originales telles que les Ormes de Lutèce, les Cornouillers des pagodes ou Sorbiers des oiseleurs.

En fait, une quinzaine d'essences rares, destinées notamment à la culture et à la connaissance des enfants de nos écoles, mais aussi en quelque sorte une esquisse de mémorial.

Ce nouvel espace vert devenait en outre un jardin public ouvert à l'ensemble de la population.

II- Un jardin remarquable .

Au delà des vertus propres à la réalisation d'un tel ensemble la configuration des lieux permet d'en saisir tous les avantages complémentaires.

En effet, la Municipalité avait pris la décision en l'année 1997 de procéder à l'acquisition d'un bâtiment très ancien, ainsi que les parcelles attenantes sur lesquelles se situe l'Arboretum.

La création de plusieurs logements a caractère social devait permettre la réhabilitation de cet immeuble à l'identique, les futurs résidents pouvant ainsi bénéficier d'une ouverture paisible et heureuse sur le nouveau Jardin Public.

C'est ainsi que par paliers successifs des améliorations régulières devaient être apportées, la finalisation de l'ensemble étant constituée par la mise en place d'un pressoir sous un habitacle original fait de barrons et tuiles canals, ouvrage effectué avec un goût certain et un très grand talent par le personnel Communal.

A l'heure actuelle, cet emplacement relève à l'évidence d'une protection éminente de notre environnement, étant observé qu'il se situe dans le périmètre d'une église qui figure depuis 1965 à l'inventaire des monuments historiques.

En clair, une vitrine remarquablement arborée à l'entrée du village, route de Contis, ce qui devait par ailleurs nous permettre de bénéficier du classement **Station Verte** .

Sans omettre quelques éléments de bio diversité d'une richesse méconnue a proximité d'un saule pleureur quasi centenaire.

Il y a donc une réalité incontournable ; car s'il n'a pas été sollicité de décision officielle, quant à la reconnaissance du label « *Jardin Remarquable* » cet Arboretum bénéficie à l'évidence de toutes les vertus, de tous les critères nécessaires à une telle reconnaissance.

III- A ce jour, la Perspective d'une emprise bétonnière

Les constructions envisagées dont le projet originaire, le béguinage, suscite l'unanimité, ne sauraient être en revanche implantées sur le site que nous venons de décrire.

Quinze logements et une maison commune, opération à laquelle s'ajoute l'implantation d'un parc de stationnement obligatoire , c-a-d- une mission techniquement impossible compte tenu de la disposition et de la dispersion de toutes les essences qu'il convient de préserver.

Qu'il s'agisse en effet de la destruction directe des arbres par la réalisation des travaux, ou d'un dépérissement progressif consécutif à ces mêmes travaux la seule superficie du site est bien évidemment incompatible avec l'importance du programme envisagé.

En conclusion, le remplacement d'un espace végétal par des blocs de béton, sur un site tout à fait remarquable apparaît de plus en plus incompréhensible.

Cet ARBORETUM est sacré.

Et sa destruction ne saurait correspondre qu'aux seuls agissements ou lubies de quelques fossoyeurs dignes de ce nom.

J. GOURDON